ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 45135

Texte de la question

M. Gabriel Deblock attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les difficultes qu'ont certains medecins a recevoir un releve individuel d'activite non errone et fiable tant dans l'utilisation que dans l'appreciation. Dans ce cas, il lui demande s'il serait possible d'envisager une amelioration et une sortie mensuelle de ce releve, pour une meilleure maitrise des depenses de sante.

Texte de la réponse

Le releve individuel d'activite du praticien (RIAP) est un document elabore par les parties signataires de la convention medicale. Il est etabli par les caisses primaires d'assurance maladie qui les communiquent tous les six mois a chaque medecin liberal. Ce releve fait notamment apparaitre la nature et le nombre d'actes realises ainsi que la nature et le cout des prestations remboursees. Il appartient aux parties a la convention medicale d'assurer la fiabilite de ce document et d'apprecier s'il y a lieu d'augmenter le rythme de sa communication aux professionnels.

Données clés

Auteur : M. Deblock Gabriel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45135
Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 6000
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1243